

DEC171791INEE

Décision portant nomination de M. Joachim Claudet aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Joachim Claudet, Chargé de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement, du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet la valorisation des publications et la communication envers les politiques publiques dans les domaines développés à l'INEE.

Pour l'exercice de cette mission, M. Joachim Claudet demeure affecté à l'USR3278 Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIOBE) – Ecole Pratique des Hautes Etudes - BP 1013 - 98729 Papetoai.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2018 M. Joachim Claudet, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 02 - Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs